PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN
du 13 novembre 2023

Membre présents : 07
Membre excusés : 1 Lantier Steffy
Membre absentes : 2 Coudrin Maude, D'hivert Jacqueline

Présents : Patrick Riolino, Jean noël Gueneau, Michel Doux, Alain Le Chartreux, Pineau Jacques, Crébois Nathalie, TONOLLI Marine.

Secrétaire de séance : CREBOIS Nathalie

Séance ouverte à 19h00
A la demande du Maire 2 ordres du jour sont rajoutés.
Ordre du jour :
- Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle
- Décision de modificative
- ONF Affouage 2023 -2024 parcelle 17 A
- Délimiter des zones d'accélération pour le développement de la Production d'énergies renouvelables.
- Questions diverses

PRIME DU POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
Après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer la prime pour les agents communaux soit :

- Adjointe Administrative 184.61 euros brut annuel
- Agent technique 57.14 euros brut annuel

DECISION MODIFICATIVE
Après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité
Au budget 2023, Suite à l'achat de terrain (forêt), il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de la façon suivante :
- Dépenses investissement :
  * article 2135 - 500 euros opération 171 aménagement vidéo site PAV
  * article 2031 + 500 euros virement de crédit opération 158 achat de Terrain

ONF AFFOUAGE 2023-2024 PARCELLE 17 A

- Au profit de l'affouage 2023-2024 :
- Le martelage et la délivrance des houppiers et des petites futaies de la parcelle 17 A
- Le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants
- M. GUENEAU JEAN-NOEL
- M. DOUX JEAN- MICHEL
- M. RIOLINO PATRICK
- Le prix sera de 5 euros la tête de Chêne
  Les délais d'exploitation seront : Fin d'abattage 15 avril 2024
  Fin de débardage 15 octobre 2024

ZONES D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR SON TERRITOIRE

Le Conseil, après concertation, propose de délimiter en zone « le terrain de Foot » en attendant les retours des questionnaires sur les installations des photovoltaïques sur bâtiments.

Questions diverses :

Noël : il est prévu d'acheter un sapin sur la place. Toute personne qui souhaite aider à la décoration sera la bienvenue.
Le repas de noël aura lieu le 14 décembre 2023 à l'Auberge de la Bélerie.
Les colis sont commandés et les enfants de moins de 16 ans auront une carte cadeau d'une valeur de 40 euros.

Dé moussage du Lavoir : devis 2500 euros HT

Fin de séances à 20h00

Le Maire,

Secrétaire de Séance :
CREBOIS NATHALIE

MAIRIE de ASNAN 58 (Nièvre)

RIOLINO Patrick